

Diplôme d'Etat Assistant de Service Social

Type de contrat
Contrat d'apprentissage

Durée de la formation
36 mois
1740 heures

**Diplôme
délivré par**



► Objectifs

Les compétences mises en oeuvre dans le DEASS sont nombreuses. Elles donnent naissance à des métiers de responsabilité, variés et évolutifs.

Les apprentis formés doivent être opérationnels, adaptables et avoir une vision globale des organisations. Pour cela, il est nécessaire de :

- dispenser des connaissances fondamentales (culture générale et technologique),
- faire acquérir des méthodes de travail individuel et en équipe,
- développer les qualités personnelles des apprentis (autonomie, initiative, responsabilité).

Dans ce contexte, les enseignements dispensés ont pour but :

- de fournir une connaissance générale des principes et des méthodes utilisés en gestion,
- de développer la capacité à valoriser ces connaissances et cette compétence :
 - dans l'exercice d'une activité professionnelle, à la sortie de l'IRFASE
 - dans la poursuite d'études de second cycle universitaire ou de niveau équivalent.

La formation s'effectue à la fois au sein de l'Irfase et des entreprises : elle comporte des enseignements, des travaux de groupe et des travaux personnels.

► Accès au diplôme

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent avoir moins de 30 ans et être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- Baccalauréat du second degré
- D'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis professionnels

Le candidat apprenti est sélectionné par l'IRFASE après examen de son dossier scolaire. Son admission définitive dans la formation est subordonnée à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'accueil.

- La formation est gratuite et rémunérée pour les apprentis
- Le coût de formation est pris en charge par l'employeur. Pour tous compléments d'informations, il faut contacter directement votre contact relations entreprises (coordonnées page 3).

► Rythme d'alternance

En 1ère année, 10 semaines consécutives chez l'employeur.

En 2ème et 3ème année, une semaine par mois en centre de formation pour les cours théoriques et préparations aux certifications.

► Contacts

Responsable pédagogique : Alexia MAUGENDRE - alexia.maugendre@irfase.com

Contact administratif : Patricia MERLIN - patricia.merlin@irfase.com - Tél : 01 60 79 50 44

Contact CFA EVE : ASSELIE Kenny-Jones - kj.assellie@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 04

► Lieu(x) de formation

IRFASE

5 Terrasses de l'Agora

91034 EVRY-COURCOURONNES



Programme de la formation

Certification des blocs de compétences : ils sont capitalisables et peuvent être acquis séparément.

En application de l'article D. 451-8 du code de l'action sociale et des familles, les blocs de compétences 5 à 8 des diplômes du travail social mentionnés au 16 de l'article D. 612-32-2 du code de l'éducation sont correspondants et sont donc réputés acquis et transférables entre ces diplômes.

INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL

Bloc de compétences 1 : Intervention sociale individuelle

- Instaurer une relation d'aide dans le respect de la singularité de la personne
- Favoriser l'expression de connaissances et de savoirs liés au parcours de la personne
- Recueillir des informations pertinentes sur la situation de la personne
- Analyser la demande et les besoins de la personne
- Evaluer une situation globale dans sa complexité
- Co-construire un projet d'accompagnement avec la personne concernée dans une approche globale de la situation
- Mobiliser les ressources de la personne et de son environnement
- Contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions
- Conseiller les personnes
- Mettre en place une démarche d'évaluation continue et ajuster son plan d'actions

Bloc de compétences 2 : Intervention sociale collective

- S'inscrire dans une dynamique de développement social
- Identifier une problématique commune à un groupe sur un territoire
- Co-construire un projet d'accompagnement social collectif
- Mobiliser les ressources des personnes
- Accompagner et co-animer la mise en œuvre d'une intervention collective en favorisant la participation des personnes
- Evaluer et réajuster l'intervention collective avec les personnes et les groupes

ANALYSE DES QUESTIONS SOCIALES DE L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN TRAVAIL SOCIAL

Bloc de compétences 3 : Diagnostic social territorial

- Elaborer un diagnostic partagé avec les personnes, les groupes et les acteurs du territoire
- Contribuer à l'élaboration un diagnostic partagé social et territorial

Bloc de compétences 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial

- Observer et analyser l'environnement social, familial et territorial de la personne ou d'un groupe dans une approche globale et pluridisciplinaire
- Contribuer au développement de l'innovation sociale
- Développer et transférer ses connaissances professionnelles
- Assurer une veille professionnelle

COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Bloc de compétences 5 : Expression et communication écrite et orale

- Rédiger des écrits professionnels
- Concevoir et diffuser une communication adaptée sur le projet d'accompagnement collectif
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique

Bloc de compétences 6 : Communication professionnelle en travail social

- Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique
- Représenter le service, l'établissement, l'institution
- Adapter sa communication professionnelle écrite et orale en fonction de l'interlocuteur et du destinataire
- Elaborer, gérer et transmettre une information dans le respect du secret professionnel

DYNAMIQUES INTERINSTITUTIONNELLES, PARTENARIATS ET RESEAUX

Bloc de compétences 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels

- Développer les dynamiques institutionnelles et interinstitutionnelles
- Développer des actions partenariales et en réseau
- Partager ses connaissances au sein d'une équipe et d'un réseau d'acteurs pluriprofessionnels et pluridisciplinaires

Bloc de compétences 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Coordonner les acteurs contribuant au plan d'actions
- Assurer un rôle de médiation
- Promouvoir l'accès aux droits, services et dispositifs

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA, www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage.
-